

# RAPPORT TRIMESTRIEL n°4 OCTOBRE-DECEMBRE 2020



La réglementation applicable à la surveillance de la qualité de l'air ambiant impose qu'il soit communiqué au public, tous les trois mois, les concentrations mesurées pour les métaux lourds et le benzène.

Pour information, un bref état des lieux de la qualité de l'air sur cette période est également présenté ci-dessous.

## ➤ Poussières PM<sub>10</sub>

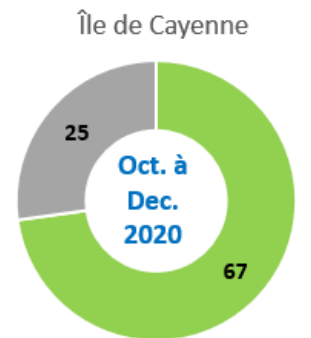
La qualité de l'air était bonne à très bonne sur l'île de Cayenne et sur Kourou avec une moyenne sur la période de :

- 11,2 µg/m<sup>3</sup> sur Cayenne ;
- 12,3 µg/m<sup>3</sup> sur Matoury ;
- 10,5 µg/m<sup>3</sup> sur Kourou ;

Aucun épisode de pollution n'a été recensé sur la période des mois d'Octobre à Décembre 2020.

Les indices ATMO et IQA recensés sur la période sont présentés ci-contre.

L'année 2020 a été synonyme d'une bonne à très bonne qualité de l'air ambiant avec peu d'épisodes de pollution recensés au cours de l'année.



■ Bon ■ Moyen ■ Mauvais ■ Indice non calculé ou non réglementaire

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Très bon	Très bon	Bon	Bon	Moyen	Médiocre	Médiocre	Mauvais	Mauvais	Très mauvais

Répartition des indices de la qualité de l'air en nombre de jours

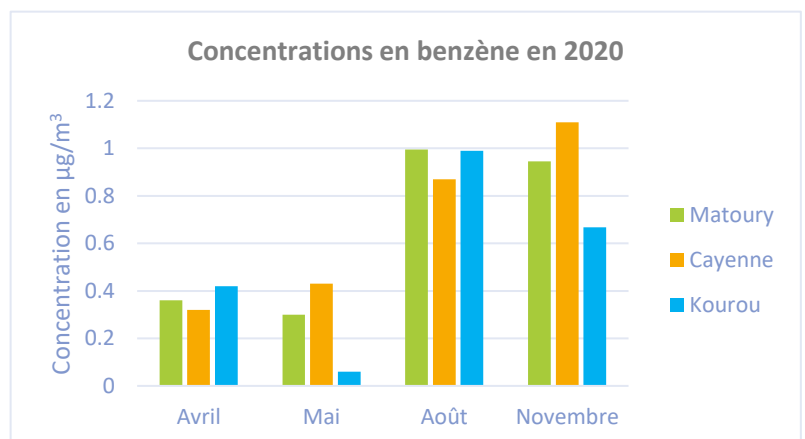
## ➤ Benzène

La surveillance du benzène est réglementaire. Des prélèvements sont réalisés en ce sens tous les 3 mois, sur l'île de Cayenne et sur Kourou. L'utilisation de supports de prélèvements passifs permet un échantillonnage pendant 2 semaines. Les résultats sont présentés ci-contre.

La réglementation impose une valeur limite pour le benzène de 5 µg/m<sup>3</sup> en valeur annuelle.

Cette valeur n'a jamais été dépassée depuis le début de la surveillance par Atmo Guyane.

**Depuis le début de l'année 2020, les concentrations observées sont largement inférieures à la valeur limite réglementaire.**



## ➤ Métaux lourds

La surveillance des métaux lourds est également réglementaire. Des prélèvements sont réalisés à l'aide d'un préleveur adapté puis envoyés en laboratoire pour analyses.

Le préleveur a été déplacé fin Juillet pour permettre d'échantillonner les métaux lourds dans la zone régionale. Ainsi, dès Août des prélèvements ont été réalisés sur le site de la station Brady. Les résultats des analyses différées sont présentés ci-dessous.

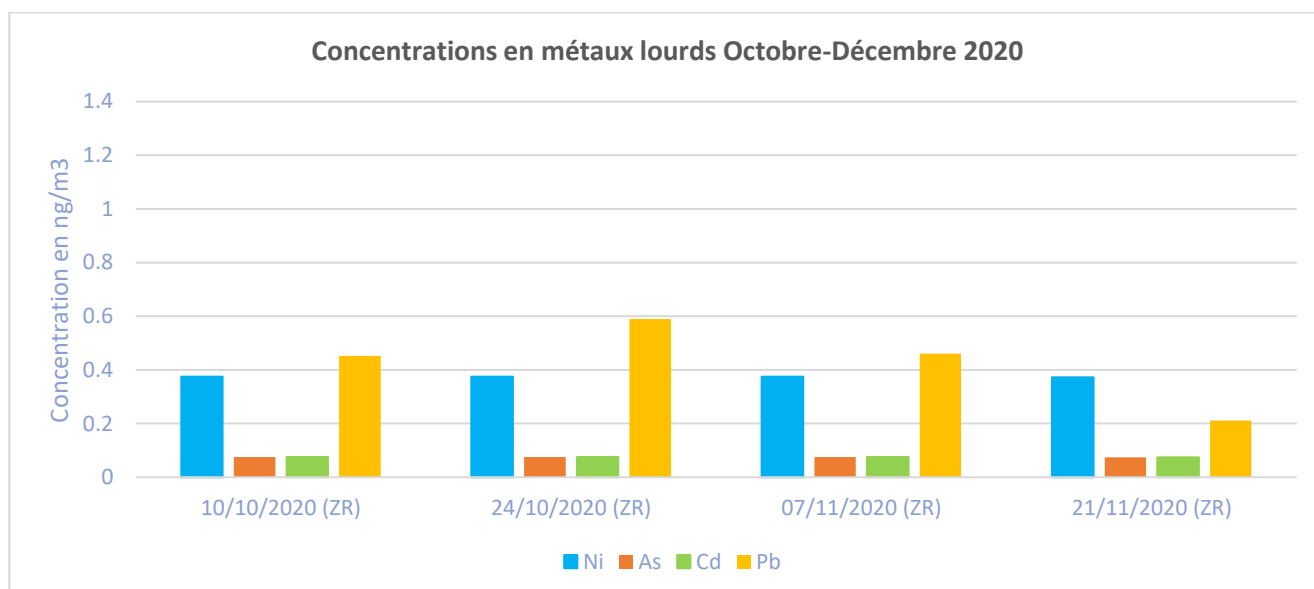
### Rappel des valeurs cibles :

Arsenic	6 ng/m <sup>3</sup>
Nickel	20 ng/m <sup>3</sup>
Cadmium	5 ng/m <sup>3</sup>
Plomb	500 ng/m <sup>3</sup>

L'acronyme ZAR signifie Zone A Risques et correspond ci-dessous aux résultats des analyses réalisées au droit de la station située à Matoury.

Celui ZR correspond à la Zone Régionale et donc aux résultats des prélèvements effectués sur la station de Kourou

**L'ensemble de ces résultats sont largement inférieurs aux valeurs réglementaires.**



Pour plus de renseignements sur le réseau de surveillance de la qualité de l'air en place et sur nos actions, consultez notre site internet : <https://atmo-guyane.org/>

Des rapports d'études sont disponibles à la rubrique « Publications ».



Le Bilan 2020 des épisodes de pollution sur le territoire de la Guyane est en ligne !